

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six le vingt mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à l'Espace Jean-Claude DERET, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire sortant, puis de Mme Catherine BONY, en qualité de doyenne d'âge puis le maire nouvellement élu à compter de son élection à cette même séance.

Numéro de délibération :
2026-34

Objet :
Election du maire

Date de la convocation : 16/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 23

Secrétaire de séance : Sonia DANGLE, conseillère municipale

Auxiliaires de séance : Elisabeth MATIB, Virginie MEDINA, agents municipaux

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Isabelle JALLAIS GUILLET		
Patrick MARTEAU		
Claudie NUNES		
Daniel BOULAY		
Sonia DANGLE		
Christophe BRUNET		
Caroline BARBOSA-BRINET		
Pascal NOURRISSON		
Florence PÉARON		
Thierry SOURIAU		
Clémentine CHAPPUIS TESSIER		
Matthieu LACOTTE		
Catherine BONY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Christine MATTON		
Ismaël DELERAY		
Caroline MOREAU		
Frédéric WEINLING		
Corinne RENARD FAVRON		
Hervé LELIEVRE		
Angélique COUSIN		
Jérôme ANTIER		
Sylvie NIEDERER		

La doyenne d'âge rappelle que conformément à l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Elle rappelle, par ailleurs, que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidatures, il est procédé au vote.

Madame Isabelle JALLAIS GUILLET est candidate à la fonction de maire de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 0

Majorité absolue : 12

A obtenu :

Mme JALLAIS GUILLET : 23 (vingt-trois) voix

Mme Isabelle JALLAIS GUILLET, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20260323-DEL2026-34-DE
Date de réception préfecture : 23/03/2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin, le conseil municipal proclame à l'unanimité des membres présents, Madame Isabelle JALLAIS GUILLET, maire de la commune de Saint-Gervais-la-forêt et la déclare installée.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat

le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINTE-GERVAIS-LA-FORÊT,

Le 23/03/2026

La secrétaire de séance

Sonia DANGLE

Madame le maire,

Isabelle JALLAIS GUILLET

